

L'an deux mil dix-sept, le onze du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Urzy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette JUDAS, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 05 avril 2017

**Présents** : M. CHALENCON, Mme THILLIER, Mme AUDUGE, M. BONNEAU, M. DEVIENNE, Mme FIZAILNE, M. AUXIETRE, Mme SABY, M. GOBET, Mme PIGELET, Mme LE PAPE, M. RIGAUD, Mme CRISTO, M. CHARRIER, M. MINGAT.

**Absents excusés qui donnent procuration** :

M. LEGRAND qui donne procuration à M. CHALENCON  
M. REGNAULT qui donne procuration à M. René BONNEAU  
Mme LABALTE qui donne procuration à Mme THILLIER

A partir du point 14 à 20h20

Mme FIZAILNE qui donne procuration à Mme PIGELET  
Mme LE PAPE qui donne procuration à M. DEVIENNE

**Nombre de membres** :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

Madame PIGELET a été élue secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 22 mars 2017
- 2) Rapport des Commissions
- 3) Compte de gestion du comptable public budget commune
- 4) Compte Administratif 2016 Budget Commune
- 5) Affectation des résultats Budget Commune
- 6) Compte de gestion du comptable public budget assainissement
- 7) Compte Administratif 2016 Budget Assainissement
- 8) Affectation des résultats Budget Assainissement
- 9) Crédits scolaires 2017
- 10) Adoption des tableaux d'amortissements budget commune
- 11) Adoption des tableaux d'amortissements budget assainissement
- 12) Vote des Taux des Taxes Directes Locales
- 13) Budget Primitif 2017 Commune
- 14) Tarif de l'assainissement 2017
- 15) Budget Primitif 2017 assainissement
- 16) Dossier de demande de subvention radar pédagogique au titre des amendes de police
- 17) Délibération du Conseil Municipal autorisant Madame Le Maire à ester en justice
- 18) Désignation de trois garants pour les affouages

- 19) Restitution de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaire » aux communes membres de la Communauté de Communes Loire, Nièvre et Bertranges – transfert de propriété des pistes BMX (initiation et compétition) à la Commune d'Urzy – prise en charge par l'intercommunalité de la moitié des frais de fonctionnement de ces équipements sportifs.
- 20) Convention annuelle de partenariat entre le Centre Social Intercommunal Jacques Pillet et la Commune d'Urzy.
- 21) Délibération pour la création d'une distribution de chaleur dans les bâtiments communaux (Local jeunes, vestiaires foot et école maternelle).
- 22) Informations diverses

### **1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 MARS 2017**

Le compte rendu de la séance du 22 mars 2017 est adopté à l'unanimité suite aux observations suivantes :

- Monsieur Rigaud demande que soit rajouté dans le débat du PADD à la page 3, la phrase en italique. « Monsieur Rigaud souhaite insister sur l'importance de la réhabilitation des logements existants qui sont aujourd'hui vacants et relativement anciens pour la plupart et s'interroge sur les outils pour encourager la réhabilitation de ces logements *notamment par la mise en place d'une OPAH.* »
- Monsieur Chalencon fait remarquer que dans le compte rendu de la commission affaires scolaires et sociales page 6 il convient d'écrire Monsieur Dantel Inspecteur de l'Education Nationale et non d'Académie.

### **2) RAPPORT DES COMMISSIONS**

## **Commission sports, loisirs, jeunesse**

**Jeudi 23 mars 2017**

**Présents : Mesdames Huguette JUDAS, Isabelle THILLIER  
Messieurs Daniel CHALENCON, Jean-Pierre LEGRAND,  
Michel AUXIETRE, Gilles DEVIENNE.**

**Absents excusés : Madame Bernadette PIGELET  
Monsieur Roger RIGAUD**

**Absente : Jacqueline CRISTO**

**Rapporteur : Isabelle THILLIER**

**Durée : 18h40 à 19h15**

## **Ordre du jour**

- Avis de la commission sur les demandes de subventions des associations sportives.

- **Points sur les travaux : salle de convivialité, chalet, dessous de toit vestiaires.....**
- **informations**

## **1. Avis de la commission sur les demandes de subventions des associations sportives.**

- **Association Sportive Guérigny/Urzy (ASGU)**  
La subvention demandée est de 9 000 €. Après discussion, la commission propose 8 900 €.
- **Ronde de feuilles**  
Cette manifestation sportive se déroulera le 09 avril 2017. Madame le maire propose d'octroyer 200 € comme l'an passé. La commission approuve à l'unanimité.
- **Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP)**  
L'association demande 300 €. La commission propose d'accorder la même somme qu'en 2016 soit 200 €.
- **Association Le bois joli :**  
L'association sollicite 600 € pour financer l'organisation de la manifestation **jumping international de Nevers** qui aura lieu les 12, 13,14 et 15 octobre 2017 au Centre Expo. Le souhait de l'association est d'avoir un prix de la municipalité d'Urzy. La commission propose d'accorder la somme demandée.
- **Jeune Garde Sportive Nivernaise (JGSN)**  
La commission propose d'accorder 850 € pour la course qui aura lieu le 22 avril 2017. Cette somme, la même depuis plusieurs années, correspond aux primes des coureurs, à l'assurance, à la rémunération du speaker et aux indemnités pour l'équipe des signaleurs.
- **Association Jump club 58**  
Elle a été créée le 21 mars 2016. L'association organise des manifestations équestres officielles pour les enfants et les adultes (concours poney, chevaux) et des activités autour du poney et du cheval.  
L'association demande une subvention de 300 €. La commission propose 150€.

## 2. Points sur les travaux

- **Le chalet**

Une deuxième couche de lasurage sur le chalet et l'auvent doit être prévue entre les élus et le club de pétanque.

- **Salle de convivialité**

Pour les finitions intérieures de la salle, un enduit taloché sera fait pour recevoir la peinture. Le montant du devis est de 702€.

- **Le stade**

Quelques travaux restent à faire :

- peinture dessous le toit des vestiaires.
- test de résistance des buts (sera fait par temps sec pour éviter de détériorer le stade).
- abris des 3 bancs de touche : ce chantier pourrait être confié au Centre Social Intercommunal dans le cadre d'un « chantier jeunes ». Il est proposé de réfléchir à une décoration (graff).
- Terrain de foot : envisager un entretien correct.

## 3. Informations

- La communauté de communes Loire, Nièvre et Bertranges restitue la compétence construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs aux communes. Pour Urzy, les pistes d'initiation et de compétition de BMX sont concernées. Les frais de fonctionnement seront pris en charge à 50% par la communauté de communes. Pour information, en 2016, le coût de fonctionnement était de 13 042€77 pour les 2 pistes.
- ASGU TENNIS : une demande a été faite par la section pour réfléchir à couvrir le terrain de tennis. Un devis va être demandé.

# Commission

## Travaux/Finances/Urbanisme

du mardi 28 mars 2017

**Présents** : Mesdames Judas, Thillier, Saby, Messieurs Chalencon, Bonneau, Devienne, Regnault et Charrier

**Absent** : Monsieur Rigaud

**Absent excusé** : Monsieur Legrand

**Participent également à la réunion** : Madame Kaltembacher, secrétaire générale et Monsieur Boutrelle, responsable des services techniques

**Rapporteur de la commission** : Madame Thillier

### **Subventions**

Plusieurs demandes de subventions ont été examinées par les différentes commissions (sport, animations municipales, écoles, sociale).

La commission, après proposition, a émis un avis favorable pour les subventions suivantes :

- Prévention routière	120 euros
- Amicale des pompiers	90 euros
- Restos du cœur	200 euros
- Anar	100 euros
- Amis de la bibliothèque	230 euros
- Amis du vieux Guérimy	30 euros

Le tableau récapitulatif des demandes de toutes les subventions et les propositions des différentes commissions sera annexé à ce compte rendu.

### **Compte administratif 2016**

Les comptes administratifs 2016 de la commune et de l'assainissement ont été examinés et seront présentés lors du conseil municipal du 11 avril 2017.

### **Les 4 taxes**

Le tableau des taux d'imposition des taxes locales 2017 a été présenté aux membres de la commission.

Il apparaît un produit total de 781 409 euros. Nous avons 1 135€ de moins que l'année passée.

Le produit nécessaire à l'équilibre du budget est de 622 581€ (pour mémoire, il était de 623 986 euros en 2016).

Après discussion sur une éventuelle augmentation des taux en raison de la restitution de la compétence sport et d'une partie de la compétence voirie aux communes, la commission propose d'attendre d'avoir plus d'éléments chiffrés notamment les taux qui seront votés par la communauté de communes.

### **Travaux/achats**

- Nous avons obtenu l'accord du SIEEEN pour effectuer l'enfouissement de l'éclairage public pour une partie de la rue de l'usine. Les travaux sont prévus fin 2017 ou 2018.
- Afin de réaliser en même temps la réfection de nos réseaux (eau potable, assainissement, pluvial), une provision doit être inscrite au budget.
- Accessibilité : Une modification des sanitaires situés à côté de la salle de réunion (salle verte) doit être réalisée afin de permettre l'installation de toilettes pour les personnes à mobilité réduite. La rampe d'accès située dans la cour de la mairie doit être mise aux normes et une rampe pour l'escalier doit être installée. Il faut également prévoir la signalétique dans les locaux.

- L'ONF a prévu la réfection de la route forestière située après le passage à niveau près du cimetière. Il nous propose de mutualiser les travaux pour la partie communale entre le passage à niveau et le cimetière.
- Pont de Contre : pas de réponse pour la DETR. Estimation des travaux environ 66 000€. Trois devis ont été demandés à des entreprises.
- Salle polyvalente : aucune subvention n'a été accordée au titre de la DETR.
- Radar pédagogique : en attente de réactualisation des devis avant demande de subvention au titre des amendes de police.
- Achat d'un fourgon «atelier » pour mettre du matériel utile aux travaux dans la commune (fuites d'eau, assainissement .....
- Broyeur : 2 options : achat (entre 17 000 € et 22 000€ HT) ou location. Il faudrait se renseigner auprès d'un professionnel et du lycée de Challuy sur le type de matériel qui serait le plus adapté.
- Achat de feux tricolores : coût environ 3 000€. (location 51€/jour)
- Portail services techniques : demande de devis à faire pour fermeture automatique afin de sécuriser les lieux.
- Ordinateurs : 2 pour l'école, 1 pour le responsable des services techniques et 1 pour la médiathèque
- Route de la gare : remplacement des 9 luminaires par des lampes LED. Montant des travaux réalisés par le SIEEEN : 8 154 euros dont 3 397,50 euros à la charge de la commune.
- Route de la gare : Un devis a également été demandé au SIEEEN pour une extension de l'éclairage public. Montant des travaux pour 7 poteaux et luminaires 36 240 euros dont 16 080 euros à la charge de la commune. La route étant départementale, certains membres de la commission demandent si le département pourrait participer au financement. La question sera posée.
- Aménagement et isolation du sas d'entrée situé entre la salle de réunion et la salle du conseil municipal. Deux devis ont été demandés.
- Chemin de la fontaine cavalier : un membre de la commission demande que soit étudié l'aménagement des bas côtés avec du granite porphyrique.
- Cour de la mairie : réflexion sur sa réfection et aménagement de deux accès piétons.

Les budgets primitifs assainissement et commune seront examinés lors de la deuxième réunion de la commission le mardi 4 avril 2017.

## **Commission Environnement**

### **Samedi 1 avril 2017**

Présents : Mesdames Huguette Judas, Bernadette Pigelet,  
Messieurs Michel Auxière, René Bonneau, Daniel Chalencon,  
Gilles Devienne, Daniel Gobet.

Présent également : Emmanuel Boutrelle, responsable des Services Techniques.

Absent excusé : Monsieur Patrick Régnault

Rapporteur : Monsieur Gilles Devienne

Durée : 2h00 (10h00 à midi)



## Ordre du jour

1. Gestion végétale du cimetière.
2. Arbres couchés dans le chemin de randonnée vers l'étang communal.
3. Jachères fleuries et gestion des trottoirs.
4. Mémo à l'usage des Urzycois.
5. Ancienne décharge communale du Champaul.
6. Concours fleurissement 2017.
7. Etang.
8. Stade.
9. Verger de sauvegarde : 2<sup>ème</sup> étape.
10. Fermeture route de Niffond pendant la migration des batraciens.
11. Arbres à couper sur un talus route de Contres.
12. Organisation d'un rallye sur le thème de l'environnement.
13. Divers.

### **1. Gestion végétale du cimetière.**

Faisant suite à notre volonté de supprimer les pesticides sur notre commune et utilisant le plan de désherbage de la FREDON, la commission a proposé de végétaliser une partie du cimetière. Cette zone se trouverait sur le côté droit du cimetière, cette portion ne comportant quasiment aucune tombe. Nous utiliserions un mélange spécifique à pousse lente et bonne emprise racinaire.

D'autre part, il faudrait revoir l'espacement entre les tombes afin d'optimiser le désherbage manuel : soit aucun espace entre les tombes, soit l'espace d'une tondeuse à gazon. La première proposition a été choisie. Il faudra modifier le règlement intérieur du cimetière suite à cette suggestion. Celui-ci devra aussi être amendé afin d'implanter des panneaux pédagogiques dans l'enceinte du cimetière.

Il faudrait aussi revoir l'espace poubelles afin que les gens puissent jeter à part les déchets végétaux. En effet, ils sont jetés dans une même benne avec le pot de fleur en plastique. Une zone devrait être créée en conséquence.

### **2. Arbres couchés dans le chemin de randonnée près de l'étang communal.**

Après discussion il a été proposé de faire appel à un professionnel pour couper et débiter ces arbres de diamètre conséquent.

### **3. Jachères fleuries et gestion des trottoirs.**

La première parcelle de jachère fleurie située en haut de la rue des Grands Genêts et semée l'automne dernier commence à pousser. Il a été choisi d'attendre le résultat de ces plantations avant de continuer à en semer sur d'autres sites (liste dans le CR en date du 29 février 2016). Il faudra par ailleurs penser à implanter un panneau pédagogique sur cette parcelle.

Concernant le désherbage des trottoirs, n'ayant toujours pas la machine à vapeur « sèche », les agents continueront à utiliser la binette. Ils enlèveront toutes les grandes adventices, ne laissant que l'herbe rase afin que les gens commencent à s'habituer à voir du vert sur les trottoirs avec un possible enherbement futur de ceux-ci. Il a par ailleurs été proposé de prioriser certaines rues, en commençant par la route du Greux et en finissant par la rue de l'usine.

### **4. Mémo à l'usage des Urzycois.**

Suite à la proposition de M. Devienne, un mémo serait envisagé à l'usage des Urzycois. Celui-ci répertorierait les bonnes pratiques de chaque habitant concernant le bruit, les feux, les déjections animales, le bon tri des déchets..... Une trame sera soumise par celui-ci.

### **5. Ancienne décharge communale du Champaul.**

Après visite du site celui-ci n'a pas bougé, la végétation reprend ses droits, le panneau d'arrêté municipal est toujours bien implanté. Mme Kaltembacher a relancé l'ADEME pour savoir si l'on peut obtenir des subventions pour l'étude afin d'établir le diagnostic de cette décharge avant de procéder à des modifications sur celle-ci. Toujours aucune réponse au 4/04/2017.

### **6. Concours fleurissement 2017.**

Le concours 2016 ayant totalisé 7 participants, d'autres pistes ont été envisagées afin d'avoir plus de participants. Il pourrait être envisagé une visite à domicile des certaines maisons particulièrement fleuries pour expliquer la démarche du concours et inciter à une meilleure participation.

### **7. Etang.**

Suite à la délibération du dernier conseil municipal, la gestion de l'étang communal reste donc à la charge d'Urzy. Il est envisagé une vidange de celui-ci en 2018 afin de pouvoir nettoyer la bonde moine et de supprimer la vase au fond. Les robiniers situés entre la berge et la voie de chemin de fer qui devaient être abattus par les agents techniques ont été coupés. Les berges ont été nettoyées, les talus aplanis. Nous sommes toujours en attente d'une réponse de M. Gautheron pour acheter une parcelle de terrain afin d'agrandir l'autre berge et de planter une haie vive.

### **8. Stade.**

Les buissons entre le terrain de football et les vestiaires ont été taillés. La grande haie de thuyas a été supprimée, permettant ainsi une meilleure visibilité en cas de dégradations. Concernant l'entretien du terrain lui-même, il a été proposé de s'orienter vers un arrachage manuel des adventices indésirables, le renouvellement de la pelouse elle-même étant très onéreux.

### **9. Verger de sauvegarde : 2<sup>ème</sup> étape.**

Le verger de sauvegarde étant maintenant planté (il manque encore le panneau pédagogique et la ruche qui devraient être réceptionnés prochainement), une deuxième parcelle devrait voir le



jour (nous avons préféré le faire en deux étapes pour un meilleur étalement du coût). Le dossier monté par la MELA devant se faire très prochainement, nous avons reçu une estimation avec différentes options. Cette année, la région finance ces projets à hauteur de 70 %. Nous avons retenu l'option 1 (30 fruitiers et 30 petits fruits) avec des arbres un peu plus âgés (3 à 5 ans au lieu de 2 ans). Le coût pour la commune sera de l'ordre de 1126 € déduction faite de la subvention. Nous nous orienterions aussi sur des nouvelles variétés. Une deuxième ruche d'un coût de 45 € pour la commune sera par ailleurs installée. M. Daniel Gobet s'est porté volontaire pour assurer l'entretien et le suivi sanitaire de celles-ci.

### **10. Fermeture route de Niffond pendant la migration des batraciens.**

La période de fermeture 2017 se déroule bien, mais nous manquons de volontaires. De plus, nous pourrions envisager un processus de fermeture plus « léger ». Pour le premier problème, un appel via un flyer serait envisagé. Pour le deuxième, nous supprimerions les barrières métalliques, qui ne serviraient qu'à entreposer les panneaux routiers en journée. Pour compenser la suppression de celles-ci, des catadioptres seraient fixés sur les barrières en bois afin d'augmenter la visibilité de celles-ci (des bandes réfléchissantes existant déjà par ailleurs). Enfin, l'heure d'ouverture se ferait tôt le matin au lieu de tard le soir comme actuellement. Les modalités sont encore à l'état de réflexion.

### **11. Arbres à couper sur un talus route de Contres**

Ce talus se trouve après le lieu-dit Contres et se prolonge sur 300 mètres environ. Il présente plusieurs arbres et buissons pouvant tomber sur la route. Il faudrait envisager d'en couper quelques uns et en ébrancher plusieurs autres. Les agents techniques pourraient s'occuper de ce chantier. La route ne serait fermée que le temps de l'abattage d'un ou deux arbres.

### **12. Organisation d'un rallye sur le thème de l'environnement.**

Un rallye promenade serait envisagé. Celui-ci nous ferait passer par les divers chantiers nature de notre commune : verger de sauvegarde, crapauduc, route de Niffond et notre patrimoine bâti tel que le bourg. Celui-ci prendrait la forme d'une randonnée sur une petite journée avec pique-nique. Une réflexion est en cours.

### **13. Divers**

De la terre végétale pourrait être mise à disposition des Urzycois. Celle-ci se trouve dans notre dépôt de déchets verts. Les gens habitant la commune pourraient venir se servir pendant les horaires d'ouverture de celle-ci après être passés en mairie. Une information est envisagée dans le prochain bulletin municipal.

## **Commission Travaux/Finances/Urbanisme du mardi 4 avril 2017**

**Présents** : Mesdames Judas, Thillier, Saby, Messieurs Chalencon, Bonneau, Devienne, Legrand et Rigaud

**Absents excusés** : Messieurs Régnault et Charrier

**Participent également à la réunion** : Madame Kaltembacher, secrétaire générale et Monsieur Boutrelle, responsable des services techniques

**Rapporteur de la commission** : Madame Thillier

### **Budget primitif assainissement**

Madame le maire propose d'augmenter le prix de l'assainissement de 5 centimes tout en rappelant qu'en 2016, aucune augmentation n'avait été appliquée.

Le m<sup>3</sup> assainissement passerait de 1,55 € à 1,60 €. Seul Monsieur Rigaud n'a pas d'avis à ce jour, les sept autres membres sont favorables.

Le budget primitif est examiné par les membres de la commission. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à 182 663 euros en fonctionnement et à 186 857 euros en investissement.

### **Budget primitif commune**

Madame le maire indique que lors de la commission du 28 mars 2017, il a été omis de mentionner dans les achats de matériel le désherbeur à vapeur. Pour rappel : coût de la machine : 20 530 euros. Une subvention de 60 % a été sollicitée auprès de l'Agence de l'eau soit : 12 318 euros. Il reste à la charge des communes : Urzy 2/3 soit 5 474,67 – St-Martin d'Heuille 1/3 soit 2 737,33.

Le budget primitif de la commune est examiné par les membres de la commission. En raison du manque d'éléments chiffrés définitifs notamment dans le chapitre 13 « Impôts et taxes » et dans le chapitre 74 « dotations, subventions et participations », des modifications seront apportées avant le vote du budget lors du conseil municipal du 11 avril 2017.

A ce jour, il s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 557 271 euros en fonctionnement.

En investissement, le montant des dépenses prévues s'élève à 323 670 euros et le montant des recettes à 292 087 euros.

Le budget n'étant pas équilibré (manque 31 583 euros en recettes), madame le maire propose aux membres de la commission soit de diminuer les investissements soit de faire un emprunt.

Après discussion, chaque membre se positionne sur ces deux choix. Seul, monsieur Rigaud n'a pas d'avis à ce jour. Les sept autres membres présents proposent de recourir à l'emprunt. Madame le maire rappelle que des modifications pourront être apportées avant le vote en conseil municipal.

### **3) COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC BUDGET COMMUNE**

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote :

15 pour

4 abstentions

**4) COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET COMMUNE**

Sous la Présidence de Madame Isabelle THILLIER adjointe aux finances, Madame Huguette JUDAS s'étant retirée au moment du vote, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 de la Commune qui se résume de la manière suivante :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES 2016	1 412 539€85
RECETTES 2016	1 450 251€54
Résultat de l'exercice	+ 37 711€69
+ Excédent reporté de 2015	167 580€84
Excédent global de fonctionnement à affecter	+ 205 292€53

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES 2016	186 646€81
RECETTES 2016	151 345€25
Résultat de l'exercice	- 35 301€56
Déficit reporté de 2015	14 849€89
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 50 151€45

**Restes à réaliser 2016**

Dépenses :	45 398€00
Recettes	68 593€00
Total :	23 195€00

BESOIN DE FINANCEMENT : 50 151€45 - 23 195€00 = 26 956€45

Vote :

14 pour

1 contre

3 abstention

Retour de Madame Judas après le vote du Compte administratif.

## **5) AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

- Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice budgétaire 2016
- Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2015,
- Constatant que le compte administratif présente
  - Un excédent de fonctionnement cumulé de + 205 292€53
  - Un déficit d'investissement cumulé de - 50 151€45
  - Un besoin de financement de 26 956€45

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>€</b>
Compte 002 fonctionnement recettes	178 336€08
Compte 001 investissement dépenses	50 151€45
Compte 1068	26 956€45

Vote :

15 pour

4 abstentions

## **6.COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC BUDGET ASSAINISSEMENT**

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote :

15 pour

4 abstentions

## **7) COMPTE ADMINISTRATIF 2016 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

Sous la Présidence de Madame Isabelle THILLIER adjointe aux finances, Madame Huguette JUDAS s'étant retirée au moment du vote, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget assainissement qui se résume de la manière suivante :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES 2016	109 896€09
RECETTES 2016	134 188€75
Résultat de l'exercice	+24 292€66
+ Excédent reporté de 2015	+19 093€32
Excédent global de fonctionnement à affecter	+ 43 385€98

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES 2016	30 802€15
RECETTES 2016	24 850€79
Résultat de l'exercice	- 5 951€36
Excédent reporté de 2015	+ 81 726€76
Solde d'exécution cumulé d'investissement	+ 75 775€40

### **Restes à réaliser 2016**

Dépenses :	10 309€00
Recettes	0€00
Total :	10 309€00

Vote :  
14 pour  
4 abstentions

Retour de Madame Judas après le vote du Compte administratif.

## **8) AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

- Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice budgétaire 2016
- Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2015,
- Constatant que le compte administratif présente
  - Un excédent de fonctionnement cumulé de + 43 385€98
  - Un excédent d'investissement cumulé de + 75 775€40

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>€</b>
Compte 002 fonctionnement recettes	+ 43 385€98
Compte 001 investissement recettes	+ 75 775€40

Vote :  
15 pour  
4 abstentions

### **9) CREDITS 2017 POUR LES ENFANTS SCOLARISES A URZY**

Le Conseil Municipal vote les crédits suivants :

	Pour mémoire 2016/2017	2017/2018
Fournitures scolaires par élève	47	47.50
Livres (Elémentaire)	352	355
Jeux éducatifs (maternelle)	227	229
Arbre de Noël par enfant	19	19.20
<b>RASED</b>	<b>200</b>	<b>200</b>

Vote : Adopté à l'unanimité.

### **10) ADOPTION DES TABLEAUX D'AMORTISSEMENTS BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tableaux d'amortissements qui seront annexés à la présente délibération.

<b>COMMUNE D'URZY</b>									
<b>AMORTISSEMENTS TECHNIQUES 2017</b>									
Compte	N°	Date acquis	Durée	Valeur d'acquisition	cumul amort fin 2016	Dotation 2017	cumul amort fin 2016	Résiduel	désignation
2182	N337	2005	5	35 341,80	35 341,80		35 341,80	0	Camion nissan
2182	N410	2010	5	27 866,79	27 866,79	0	27 866,79	0	Camion mitshubishi
2182		2011	5	12 350	12 350		12 350	0	LOGAN
2182		2013	5	57 408	34 444,80	11 481,60	45 926,40	11 481,60	TRACTEUR JOHN DEERE
2182	N411	2016	5	9460	0	1892	1892	7568	Camion RENAULT
<b>Total</b>	<b>2182</b>			<b>142 426,59</b>	<b>110 003,39</b>	<b>13 373,60</b>	<b>123 376,99</b>	<b>19 049,60</b>	
2183	N325	2005	3	1 500,00	1 500,00	0	1 500,00	0	3 ordinateurs compaq presar
2183	N326	2005	3	540,00	540,00		540,00	0	1 ordinateur compaq presar
2183		2013	3	1129,02	1129,02	0	1129,02	0	ORDINATEUR PORTABLE
2183		2013	3	985,50	985,50	0	985,50	0	ORDINATEUR DELL SECRETARIAT GENERAL
2183		2015	3	638	425,32	212,68	638	0	ORDINATEUR BIBLIOTHEQUE
2183		2015	3	756	252	252	504	252	ORDINATEURS ECOLE
2183		2016	3	820,80	0	273,60	273,60	547,20	3 ORDINATEURS ECOLE
<b>Total</b>	<b>2183</b>			<b>6369,32</b>	<b>4831,84</b>	<b>738,28</b>	<b>5570,12</b>	<b>799,20</b>	
2158	N360	2006	5	31 597,72	31 597,72		31 597,72	0	Tracteur CASEIH
2158		2011	5	47 361,60	47 361,60		47 361,60	0	Tracteur CASEIH
2158		2015	5	10 200	4080	2040	6120	4080	Tracteur Iseki
<b>Total</b>	<b>2158</b>			<b>89 159,32</b>	<b>71527</b>	<b>2040</b>	<b>73567</b>	<b>15592,32</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>16151,88</b>			

**11) ADOPTION DES TABLEAUX D'AMORTISSEMENTS BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal adopte les tableaux d'amortissements qui seront annexés à la présente délibération.

Vote : 18 pour 1 abstention

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS 2017								
SERVICE D'ASSAINISSEMENT D'URZY								
Compte	Année	Montant initial	Durée	Total amorti au 31/12/16	Dotations 2017	Total amorti au 31/12/17	RESIDUEL	objet
13111	2000	33 605,86	7	33 605,86	0	33 605,86	0	Sub assainissement
13111	1998	122 837,32	11	122 837,32	0	122 837,32	0,00	Sub assainissement
<b>Total</b>		<b>156 443,18</b>		<b>156 443.18</b>	<b>0</b>	<b>156 443,18</b>	<b>0,00</b>	
13111					0	0		Amort à tort
<b>Total</b>					<b>0</b>	<b>0</b>		
13118	1998	115 099,01	11	115 099,01	0	115 099,01	0,00	Sub assainissement
13118	2000	32 014,30	7	32 014,30	0	32 014,30	0	Sub assainissement
13118	2002	1 833,00	7	1 833,00		1 833,00	0	Sub assainissement
13118	2009	25 380	7	18 128.55	3625.71	21 754.26	3625.74	DGE EPURATION
13118	2012	37 950.08	7	21 685.76	5421.44	27 107.20	10 842.88	
<b>Total</b>		<b>212 276.39</b>		<b>188 760.62</b>	<b>9047.15</b>	<b>188 760.62</b>	<b>14 468.62</b>	
1313	2012	19 841.14	7	11 337.76	2834.44	14 172.20	5 668.94	CG58 RESEAU EPURATION PONT STOURS
1313	2012	57 708.85	7	32 976.48	8244.12	41 220.60	16 488.25	CG58 RESEAU EPURATION PONT STOURS
		<b>77 549.99</b>		<b>44 314.24</b>	<b>11 078.56</b>	<b>55 392.80</b>	<b>22 157.19</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>20 125.71</b>			

## **12) VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal, le tableau des taxes directes locales.

Les quatre membres de l'opposition expliquent qu'ils voteront contre car ils souhaitent une baisse des taux pour compenser la hausse des taux appliquée par la Communauté de Communes.

Madame Le Maire demande une suspension de séance à 19h35 pour se réunir avec les membres de son équipe.

Après un retour en séance à 19h40, elle propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le tableau ci-dessous.

<b>Taxes</b>	<b>Bases d'imposition Effectives 2016</b>	<b>Bases Prévisionnelles 2017</b>	<b>Taux votés 2017</b>	<b>Produit attendu</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>2 228 566</b>	<b>2 230 000</b>	<b>22.84</b>	<b>509 332</b>
<b>Taxe foncière sur propriétés bâties</b>	<b>1 494 743</b>	<b>1 507 000</b>	<b>14.40</b>	<b>217 008</b>
<b>Taxe foncière sur propriétés non bâties</b>	<b>61 526</b>	<b>61 800</b>	<b>68.09</b>	<b>42 080</b>
<b>CFE</b>	<b>59 724</b>	<b>61 500</b>	<b>21.12</b>	<b>12 989</b>
<b>Total</b>				<b>781 409</b>

Vote :  
15 pour  
4 contre

## **13) BUDGET PRIMITIF ANNEE 2017 COMMUNE**

Après l'avoir étudié chapitre par chapitre et programme par programme, le Conseil Municipal adopte à la majorité ce budget qui s'équilibre de la façon suivante :

### Section de fonctionnement :

Recettes : 1 599 817€  
Dépenses : 1 599 817€

### Section d'investissement :

Recettes : 333 670€  
Dépenses : 333 670€

Vote :  
15 pour  
4 contre

Départ de Madame Fizailne et de Mme Le Pape à 20h20.



#### **14) TARIF DE L'ASSAINISSEMENT ANNEE 2017**

Madame le Maire propose d'appliquer le tarif suivant pour l'assainissement :

- Assainissement m<sup>3</sup> consommé : 1.60 € le m<sup>3</sup>

Vote

15 pour

4 contre (les élus de l'opposition votent contre car ils ne trouvent pas opportun d'appliquer cette augmentation).

#### **15) BUDGET PRIMITIF 2017 SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Après l'avoir étudié chapitre par chapitre et programme par programme, le Conseil Municipal adopte à la majorité ce budget qui s'équilibre de la façon suivante :

Section d'exploitation :

Recettes : 182 663 €

Dépenses : 182 663 €

Section d'investissement :

Recettes : 186 857 €

Dépenses : 186 857 €

Vote :

15 pour

3 contre

1 abstention

#### **16) DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION RADAR PEDAGOGIQUE AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que nous pouvons bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour l'acquisition d'un radar pédagogique.

Après étude et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

❖ Approuve le plan de financement ci-dessous :

##### **DEPENSES HT**

Radar pédagogique 1 907€00

Branchement électrique 1 100€00

**TOTAL 3 007€00**

##### **RECETTES HT**

Subvention Amendes de Police 40% 1 202€80

Autofinancement 1 804€20

**TOTAL 3 007€00**

❖ Autorise Madame le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental et à signer tous les documents concernant cet équipement.

Adopté à l'unanimité.

## **17) DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL AUTORISANT MADAME LE MAIRE A ESTER EN JUSTICE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison d'un litige avec un riverain du chemin rural en impasse débouchant sur le chemin dit des coques, un bornage a été réalisé par Monsieur Raquin géomètre. Un riverain ayant refusé de signer le procès-verbal et afin de régulariser la situation, il convient de procéder à un bornage judiciaire.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice devant le Tribunal d'Instance de Nevers et de confier le dossier à Maître Guenot Dominique, avocat au barreau de Nevers et de notre compagnie assurance.

Adopté à l'unanimité.

## **18) DESIGNATION DE TROIS GARANTS POUR LES AFFOUAGES**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que nous devons désigner trois garants pour les affouages.

Après étude et après en avoir délibéré le Conseil Municipal désigne comme garants :

- René BONNEAU
- Gilles DEVIENNE
- Daniel GOBET

Adopté à l'unanimité.

## **19) RESTITUTION DE LA COMPETENCE « CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERETS COMMUNAUTAIRE » AUX COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE, NIEVRE ET BERTRANGES – TRANSFERT DE PROPRIETE DES PISTES BMX (INITIATION ET COMPETITION) A LA COMMUNE D'URZY – PRISE EN CHARGE PAR L'INTERCOMMUNALITE DE LA MOITIE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE CES EQUIPEMENTS SPORTIFS.**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en application de la délibération n° 2017-28 du Conseil communautaire en date du 09 février dernier, la compétence optionnelle « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaire » va faire l'objet d'une restitution aux communes membres à compter du 1er juillet 2017.

Cette même délibération prévoit ainsi que les pistes BMX (initiation et compétition) feront l'objet d'un transfert de propriété au profit de la Commune d'Urzy. Il est précisé que l'intercommunalité prendra à sa charge la moitié des charges de fonctionnement afférentes à ces équipements.

Il est donc demandé aux membres de l'assemblée de se prononcer sur trois points: la restitution de ladite compétence aux Communes membres, le transfert de propriété des pistes BMX (initiation et compétition) et la prise en charge de la moitié des coûts de fonctionnement afférents à ces équipements par la Communauté de Communes Loire, Nièvre et Bertranges.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, décide de prendre acte de la restitution de la compétence « construction, entretien et

fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaire» aux communes membres, décide de prendre acte du transfert de propriété des pistes BMX (initiation et compétition) et la prise en charge de la moitié des coûts de fonctionnement et décide d'accepter la prise en charge de la moitié des frais de fonctionnement liés à ces équipements par l'intercommunalité.

Vote :

15 pour

4 abstentions

**20) CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL JACQUES PILLET ET LA COMMUNE D'URZY.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention annuelle de partenariat entre le Centre social intercommunal Jacques PILLET et la Commune d'URZY relative à l'accueil périscolaire et la pause méridienne au titre de l'année civile 2017.

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer la convention annuelle de partenariat avec le Centre social intercommunal, au titre de l'année civile 2017 pour un montant de 3 800€.

Adopté à l'unanimité.

**21) DELIBERATION POUR LA CREATION D'UNE DISTRIBUTION DE CHALEUR DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX (LOCAL JEUNES, VESTIAIRES FOOT ET ECOLE MATERNELLE).**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SIEEEN va réaliser des travaux de construction d'une chaufferie bois, dont la mise en route est prévue en septembre 2018.

Afin de raccorder également les bâtiments communaux qui sont actuellement chauffés électriquement (local jeunes, vestiaires du stade et l'école maternelle) il convient de faire réaliser une étude pour la création d'une distribution de chaleur dans ces bâtiments.

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

Adopté à l'unanimité.

**22) INFORMATIONS DIVERSES**

**DATES A RETENIR**

- ❖ 12 avril : Réunion du Syctevom 18h30 salle communale Sichamps
- ❖ 13 avril : Réunion règlement du PLU salle du conseil mairie Urzy à 9h30
- ❖ 13 avril : Cocktail « Ronde de Feuilles » 17h30 à l'ADAPEI à Feuilles
- ❖ 14 avril : Chasse à l'œuf au Square des enfants à 16h30
- ❖ 22 avril : 15h Prix cycliste de la municipalité
- ❖ 23 avril : Elections Présidentielles 1<sup>er</sup> tour
- ❖ 29 avril : Soirée country Jump Club 58 à partir de 19h30 à l'espace associatif
- ❖ 05 mai : Loto géant de l'ADAPEI au centre expo de Nevers à partir de 20h30
- ❖ 07 mai : Elections Présidentielles 2<sup>ème</sup> tour
- ❖ 10 mai : Conseil Municipal à 18h30

- ❖ 11 juin : Elections Législatives 1<sup>er</sup> tour
- ❖ 15 juin : Assemblée générale de l'ADAPEI à l'Espace Sainte Bernadette à Nevers
- ❖ 18 juin : Elections Législatives 2<sup>ème</sup> tour
- ❖ 23 juin : « Fête de l'été » café gourmand à partir de 14h00 à l'ADAPEI à Feuilles
- ❖ 28 juin : « Journée du cerf-volant » à l'ADAPEI Valombré à Corvol l'Orgueilleux

### AFFAIRES SCOLAIRES

- Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de M. Dantel (Inspecteur de l'Education Nationale) elle va se réunir avec les maires de Balleray et de Saint-Martin d'Heuille pour évoquer le problème des fermetures de classes à la rentrée 2018.

### SUBVENTIONS

- Nous avons eu la confirmation de la subvention au titre de la DETR en ce qui concerne la réfection du pont de Contres pour un montant de 21 562€ (soit 32,46% du coût total éligible).
- En ce qui concerne la construction de la salle polyvalente notre dossier de demande de DETR sera réexaminé l'an prochain.
- Nous avons également reçu la lettre d'éligibilité de l'agence de l'eau Loire Bretagne en ce qui concerne l'acquisition en commun avec la commune de Saint-Martin d'Heuille du désherbeur thermique. Nous attendions une subvention de 12 000€ or il s'avère que sur les matériels de désherbage thermique l'agence applique un plafonnement de 15 000€ de dépense retenue. L'aide obtenue est donc de 9 000€.
- Monsieur Rigaud indique qu'il est membre des commissions « art et culture » et « sport et animations du territoire » de la communauté de communes. A ce titre il souhaite recevoir de la mairie, les informations transmises par la communauté de communes relatives à ces commissions. Madame le Maire indique également qu'aucune demande concernant les subventions accordées aux associations du territoire n'a été reçue en mairie et que de ce fait, aucun dossier n'a été déposé auprès du vice-président chargé de ces deux commissions.

### ANIMATIONS

- 116 coureurs ont participé à la course Ufolep le 8 avril
- 915 personnes ont participé à La Ronde de Feuilles du 9 avril

### ASSOCIATIONS

- Suite à la décision du Conseil Municipal de ne pas confier la gestion piscicole de l'étang communal à la fédération de pêche de la Nièvre, le conseil d'administration de la société de pêche "le brochet" a indiqué qu'il ne souhaitait plus s'occuper de la gestion de l'étang communal. Madame Le Maire, propose qu'une réunion soit organisée entre les adjoints de la commune et des membres de l'association.
- Monsieur Rigaud souhaite connaître la suite donnée à la requête du collectif de Feuilles concernant la sécurité sur la RD 207. Madame le Maire indique que des améliorations ont été apportées ; qu'effectivement un nouveau courrier a été adressé récemment à la Mairie par ce même collectif indiquant que les dispositions prises n'ont pas résolu le problème de vitesse ; qu'un nouveau contact va être pris avec les services du Département.

Séance levée à 21h20.

Mme JUDAS

M. CHALENCON

Mme THILLIER

Mme AUDUGE

M. BONNEAU

M. DEVIENNE

Mme FIZAILNE

M. AUXIETRE

Mme SABY

M. GOBET

Mme PIGELET

Mme LE PAPE

M. RIGAUD

Mme CRISTO

M. CHARRIER

M. MINGAT